



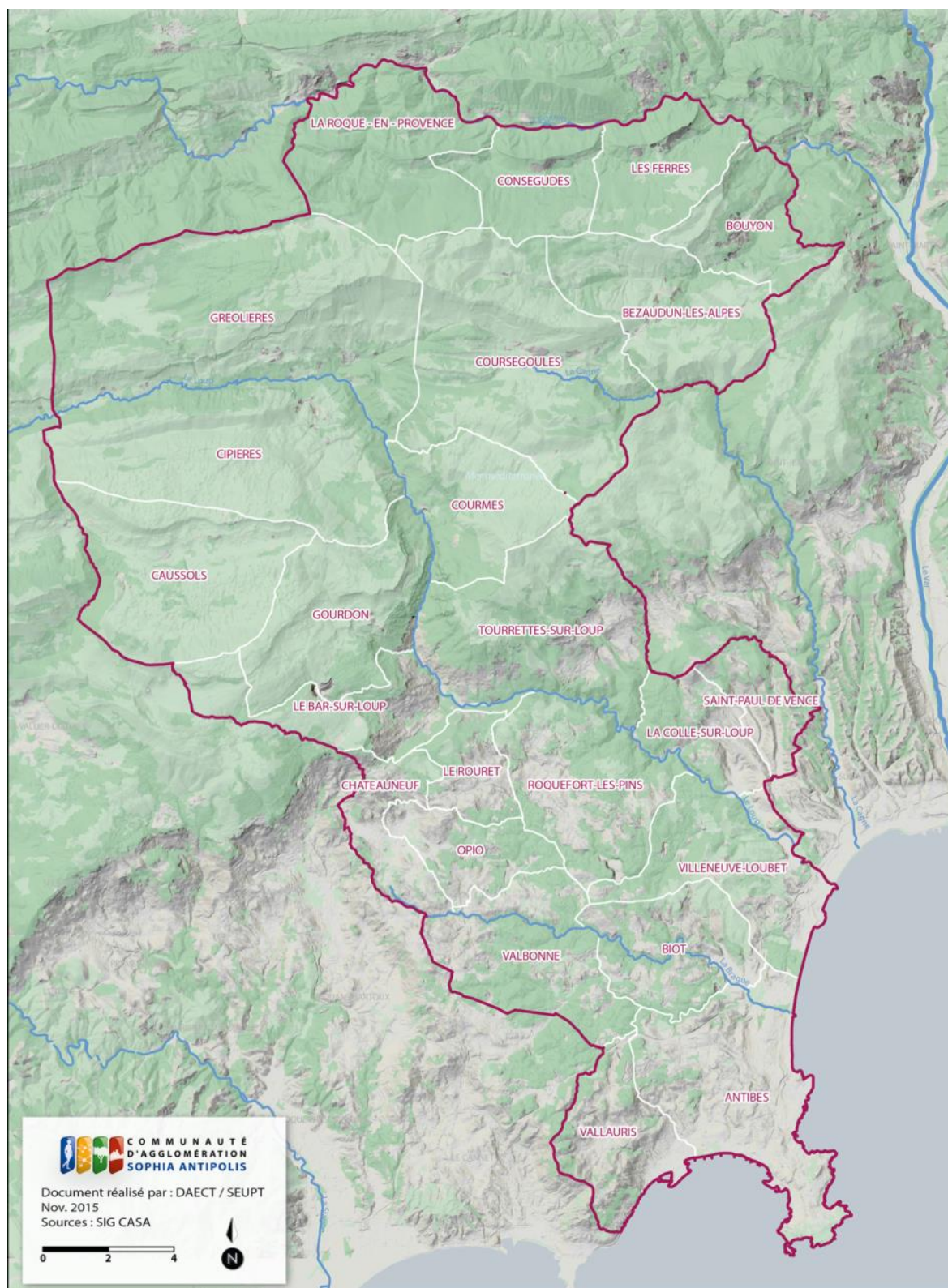
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BILAN ANNUEL DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DURABLE « CASA'VENIR »

2020





Les 24 communes de la CASA





Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis existe depuis le 1^{er} janvier 2002. Elle s'étend sur 483 km² et est composée de 24 communes, divisées en trois ensembles : la bande littorale urbanisée, regroupant le plus grand poids de population ; un territoire intermédiaire, entre urbain et rural, support de la technopole et principalement constitué d'habitats individuels, et le haut-pays composé de villages et de sites naturels préservés.

Avec une population actuelle de 180 374 habitants, le territoire a connu un essor démographique considérable avec près de 75 000 habitants de plus en 30 ans. Ce développement a conduit à une urbanisation rapide du territoire caractérisée par une spécialisation marquée et une consommation importante des espaces. Aujourd'hui l'héritage de ce mode d'urbanisation est un mitage urbain important, une majorité d'habitats individuels principalement sur le Moyen Pays, un système de mobilité basé sur la voiture individuelle et une activité agro-pastorale en nette diminution. Cependant, le territoire bénéficie d'atouts majeurs : une grande richesse naturelle, une attractivité économique importante notamment grâce à la technopole et au tourisme, ainsi qu'une économie résidentielle développée.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis adapte au quotidien ses politiques publiques aux besoins du territoire, tout en intégrant les enjeux et objectifs réglementaires du développement durable.

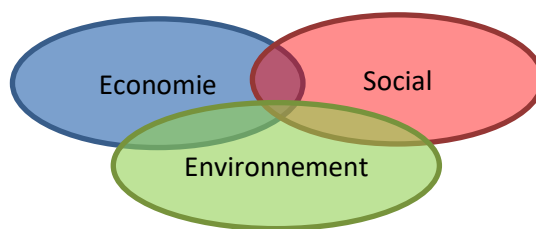


Introduction sur le développement durable

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, Notre Avenir à tous (1987), par " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Afin d'atteindre cet objectif de développement, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de concilier trois domaines qui se sont longtemps ignorés et dont les enjeux peuvent être divergents :

- > l'économie
- > l'environnement
- > le social



Pourtant, à long terme, il ne peut y avoir de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

En ce qui concerne la CASA, 10 engagements phares ont été définis dès 2007 en faveur de l'environnement et du développement durable et déclinés dans le programme d'actions de sa Charte pour l'environnement mis en œuvre dès 2008.

Consciente des enjeux internationaux, nationaux et locaux, et forte de son expérience et de sa maturité, la CASA souhaite aujourd'hui réaffirmer son engagement en faveur du développement durable, redéfinir sa politique et structurer son action en la matière. Ainsi, elle a adopté fin 2019 son programme de développement durable : le **Programme CASA'VENIR**.





Issu d'un diagnostic complet du territoire réalisé au regard des compétences de la CASA : Aménagement, Habitat, Mobilités, Environnement, Economie, Culture, Vivre ensemble et Exemplarité interne. Les points forts et pistes d'amélioration possibles ont été mis en exergue pour chacune des thématiques et un programme d'actions sur 5 ans a été construit avec l'ensemble des directions définissant une politique de développement durable adaptée aux besoins du territoire s'articulant autour des 5 enjeux du développement durable. Il s'inscrit également dans les objectifs fixés au niveau mondial dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

De ces trois piliers du développement durable et du travail engagé au travers de l'élaboration de CASA'Venir ressortent cinq grandes orientations stratégiques :

1. **La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable ;**
2. **L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire ;**
3. **Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable ;**
4. **L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population ;**
5. **L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable.**

Le programme CASA'Venir et les rapports développement durable des années précédentes sont accessibles sur le site Internet : www.agglo-sophiaantipolis.fr



Cadre réglementaire et composition du rapport

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser annuellement son rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce dernier s'inscrit dans un contexte de transparence et de complète information des citoyens, et sera donc publié, comme les années précédentes, sur le site internet www.agglo-sophiaantipolis.fr.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes directions et missions par le biais d'entretiens individualisés sur leurs activités, ainsi que grâce aux éléments recueillis via l'outil de suivi linea21 ce rapport est construit en s'appuyant sur la structure du programme d'action "CASA'Venir" adopté en décembre 2019.

L'ensemble, ou du moins une grande partie, des actions et programmes menés par la CASA ont été examinés au regard du développement durable et font désormais partie du programme d'actions.

Le rapport, produit chaque année, présente donc un état des lieux de la situation de la CASA en matière de développement durable pour l'année 2020 et fait état des pratiques opérées selon les activités de chaque direction.

En annexe de ce rapport est présentée la totalité des fiches actions du programme CASA'Venir, renseignées par les directions avec les réalisations pour l'année 2020.



Bilan 2020 des actions en faveur du développement durable

Ce rapport reprend les principales actions réalisées en 2020 par la CASA en faveur du développement durable. Il est structuré selon les 5 grands enjeux de notre programme développement durable CASA'Venir cités précédemment.

La situation inédite et difficile de cette année 2020 liée à la **crise sanitaire de la Covid-19** a conduit la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à adapter constamment son action avec pragmatisme tout en préservant son ambition et l'avancement de ses projets.

Pour faire face à cette situation, la CASA a mis en œuvre son Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de garantir le maintien des services dont la continuité est impérative. Le lien avec le territoire et les usagers a été maintenu et les activités essentielles ont été accomplies par la mise en place de dispositifs adaptés (présentiel ou distanciel) et le déploiement des moyens requis par la situation.

Sur le plan sanitaire, la CASA a coordonné l'acquisition de masques pour ses besoins propres ainsi que ceux des communes membres. Elle a couvert les besoins des équipes en matériel (solution hydroalcoolique, gants...), en équipements (aménagement des sites, protections en Plexiglas...) et en suivi (tests, médecine du travail...) afin que la mise en œuvre du plan de continuité d'activité puisse être intégralement assurée.

La CASA s'est fortement impliquée dans la gestion de la difficile situation économique et sociale des entreprises du territoire. Plusieurs mesures de soutien ont été prises concernant le dégrèvement fiscal et la participation financière aux fonds d'urgence profitant à de nombreuses entreprises du tissu économique local.

Ces engagements financiers supplémentaires se sont ajoutés à une baisse des différentes recettes de la CASA (fiscalité, recettes d'exploitation, etc) pesant fortement sur le budget et l'obligeant à recentrer les politiques sur ses compétences.



- ***Enjeu 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable***
- ***Enjeu 2 : L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire***
- ***Enjeu 3 : Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable***
- ***Enjeu 4 : L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population***
- ***Enjeu 5 : L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, en faveur du développement durable***



Enjeu 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Le Bus-tram est en service depuis début 2020 sur 4.5 kms en site propre. Les travaux viennent d'être engagés pour la poursuite de son itinéraire sur le secteur de la route de Grasse qui offrira à terme 1,6 kms supplémentaires d'itinéraires en site propre pour les bus-tram, les cyclistes et les piétons. Ces travaux sont également l'occasion d'une modernisation complète des réseaux, notamment de gestion des eaux pluviales et de l'enfouissement des infrastructures électriques et de télécommunications.

L'attractivité du réseau de transports a été améliorée également par une nouvelle gamme tarifaire attractive, la gamme « Pass Azur Sud », permettant des déplacements entre les réseaux de bus locaux et départementaux ainsi que les TER.

L'accessibilité à la mobilité pour tous a été renforcée avec **la réalisation cette année de 13 nouveaux arrêts pour les personnes à mobilité réduite** en conformité avec la Charte PMR.

La pandémie a fortement impacté l'exploitation du réseau Envibus entraînant des suspensions de lignes faute de fréquentation suffisante. Elle a donné lieu à l'engagement d'une restructuration du réseau afin de proposer une meilleure qualité de service.

Une concertation grand public a été réalisée pour recueillir les attentes des usagers (3000 répondants) et un Comité de partenaires rassemblant les employeurs, les associations et les usagers a été installé afin d'étudier les améliorations de l'offre proposée.

Malgré cette situation exceptionnelle, la CASA a poursuivi sa politique de développement des transports climatiquement durables en procédant **à des ajustements permanents sur le réseau Envibus afin de s'adapter aux besoins de déplacements.**

La promotion des services numériques de transports a été renforcée compte tenu de la restriction de l'accueil physique des usagers. De plus, le Wifi est désormais accessible sur 85 points d'accès avec 180 000 connexions enregistrées sur les 9 premiers mois d'exploitation.



La politique de développement des transports climatiquement durables s'illustre également par le développement de l'intermodalité et la réalisation d'infrastructures pour les modes actifs. **Des arceaux ou des boxes vélo sont disponibles à chaque station du Bus-tram (ligne A du réseau Envibus) et une première consigne collective vélo est en service à la station Saint-Philippe pour favoriser l'intermodalité vélo/bus.**



Également, **150 arceaux vélos ont été mis en place par le Département des Alpes-Maritimes** sur Sophia et communes avoisinantes afin de faciliter la pratique cyclable.



Zoom sur

Le développement des pistes cyclables s'est accéléré en 2020 avec la réalisation par la CASA et le CD 06 de 8 kms de nouveaux itinéraires notamment sur la technopole (route des Macarons, route des crêtes, rue Pin Montard, route du parc, carrefour des Bouillides, avenue M. Donat en direction de Mougins...) Le réseau cyclable désormais disponible sur la CASA dépasse les 100 kms. Plusieurs nouveaux itinéraires cyclables ont été étudiés sur les voiries communales à Opio, Roquefort, Vallauris, Antibes.

Pour inciter à la pratique du vélo, la **CASA a mis en place un dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (25% du prix d'achat plafonnés en fonction des quotients familiaux) et à la prise en charge d'un forfait réparation de vélo de 50€ se cumulant à l'aide financière de l'Etat.**

La communauté du Vélo compte désormais plus de 900 membres et est sollicitée chaque mois sur les projets et l'amélioration du réseau cyclable sur le territoire. **La CASA du Vélo a augmenté de 50% son parc de vélos électriques en prêt (30 VAE)** auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours et une antenne « accueil Vélo » a été ouverte place Guynemer à Antibes.



En matière de covoiturage, des places sont aujourd'hui proposées sur 14 parkings du territoire et 16 nouveaux sites ont été identifiés pour être valorisés en tant que parking d'écomobilité à partir de 2021. La CASA participe à la promotion du covoiturage lors d'évènements, par la promotion d'application dédiées.

Zoom sur

*Le Réseau d'électro-mobilité « WiiiZ » s'est densifié avec désormais **41 bornes de Recharges pour Véhicules Electriques installées sur la CASA**, 111 à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap'Azur. Malgré une baisse considérable de la mobilité en 2020, le nombre d'abonnés a plus que doublé (286 contre 137 en 2019) et les charges quotidiennes sont en constante augmentation (14 000 en 2020). Le développement de l'électromobilité va se poursuivre sur le territoire et constitue une réelle amélioration de la qualité de l'air et du bilan carbone des déplacements et participe donc activement à la lutte contre le changement climatique.*



De manière plus globale, la CASA a souhaité intégrer les enjeux de la transition énergétique au cœur de son projet de territoire en engageant volontairement l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) valant Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Afin de renforcer le lien entre urbanisme, mobilités et climat-air-énergie, la CASA a choisi d'élaborer son Plan de Mobilités (PDM) concomitamment au SCOT.

Une réflexion spécifique est en cours sur le secteur de la technopole dans le cadre de la démarche nationale « Quartiers Durables » dont la CASA a été lauréate de l'appel à projets. La poursuite du développement de la technopole sera cadrée par l'optimisation de l'occupation de l'espace, la préservation des espaces naturels et le renforcement de la mixité fonctionnelle. A ce titre, de nouveaux projets de logements pour actifs vont être mis en œuvre sur les prochains mois sur la technopole.



Le développement du territoire est soumis à de nombreux risques naturels **et la CASA poursuit son action de protection et de réduction du risque inondation et de la vulnérabilité** des habitants et des activités.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI et Eaux Pluviales, ce sont 120 kms de vallons et 380 kms de collecteurs pluviaux à entretenir au quotidien.

Un avenant au PAPI a été validé avec l'Etat augmentant les engagements financiers pour la protection contre les inondations de 12M€ à 23.7M€ sur le territoire. Une large remise à niveau de la gestion du risque a été opérée et plusieurs actions du PAPI ont été mises en œuvre en matière **d'acquisitions foncières (+ de 7M€ investis notamment pour les acquisitions du Hameau de La Brague et du Clos des Moulières) et de travaux (1,9M€).** Les actions sont coordonnées dans le cadre du contrat territorial validé avec le SMIAGE.

Les travaux de protection contre les inondations, inscrits dans les Programmes d'action et de protection contre les inondations (PAPI) se sont poursuivis :

- travaux sur le vallon des Clausonnes (affluent de la Brague) et sur le Malvan ;
- bassin de rétention du Haut Sartoux et remplacement de collecteurs pluviaux à Valbonne ;
- préparation des chantiers de recalibrage des passages hydrauliques sous RD 6007 et diagnostics d'ouvrages littoraux à Villeneuve-Loubet ;
- préparation du chantier de construction du bassin de rétention Cerutti sur le bassin du Laval à Antibes.

Sur le plan réglementaire, **les phases d'Enquête publique ont débuté pour les 3 PPR Inondations** (Biot, Vallauris et Antibes).



Enfin, la CASA a lancé le dispositif « CAS'ALABRI » (Accompagnement pour L'Adaptation du Bâti au Risque d'Inondation) qui permet d'établir un diagnostic de la vulnérabilité des biens et des activités exposés aux inondations, de définir et chiffrer les travaux et équipements destinés à réduire cette vulnérabilité, et d'élaborer un plan préventif de mise en sécurité des personnes et des biens. Destiné aux particuliers, copropriétés, entreprises et ERP, il est gratuit et confidentiel, et permet de bénéficier d'aides financières d'Etat très incitatives pour la réalisation des travaux (au maximum 80% du montant HT pour les particuliers), et d'une assistance technique intégralement prise en charge par la CASA.



Enjeu 2 : L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

La CASA poursuit sa politique ambitieuse de **gestion durable des déchets** avec plus de 90% de déchets valorisés (valorisation énergétique, matière et organique). L'opération « Zéro Déchets » a été reconduite par UNIVALOM favorisant **l'augmentation du tri** et l'optimisation des comportements citoyens en faveur d'une **consommation responsable** et d'une réduction des déchets à la source.

La période de confinement a globalement engendré une baisse des tonnages des ordures ménagères du fait de l'arrêt de certaines activités économiques. Mais dans le même temps, une **augmentation des déchets végétaux et des encombrants a été constatée du fait des activités domestiques** des personnes confinées. Le nombre de dépôts sauvages a également crû de façon importante.

Zoom sur

Les collectes à domicile des déchets verts ont été étendues sur Châteauneuf, le Bar-sur-Loup, Opio, le Rouret, Roquefort-les-Pins, Villeneuve-Loubet, Saint Paul, la Colle-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.

417 composteurs ont été remis gratuitement cette année et les modalités d'acquisition ont été modifiées pour tendre vers une simplification et uniformisation territoriale des Communes du Pôle métropolitain « CAP'Azur ».



90 sites de compostage collectif en pied d'immeuble / lotissement sont désormais installés sur le territoire UNIVALOM (+15 en 2020). Ces sites ont permis de détourner 46 tonnes de biodéchets des Ordures Ménagères résiduelles.

Le tri du verre a augmenté de +10,2 % grâce à l'augmentation du nombre de points d'apport volontaire (+30% en 6 ans) et au développement des collectes en porte à porte.



Un nouveau règlement de collecte est en élaboration pour une entrée en vigueur en 2021. Il intégrera toutes les préconisations pour permettre l'augmentation du recyclage des déchets : création de plateformes de compostage dans l'habitat collectif, locaux dédiés pour le stockage et la récupération des encombrants, dimensionnement des locaux poubelles pour faciliter le tri sélectif...

Le développement d'une activité agricole durable et locale se poursuit sur le territoire en lien avec les engagements pris par les communes dans la révision de leur document d'urbanisme.

Le dispositif FEADER de reconquête des friches agricoles sera étendu à l'ensemble des 24 communes en 2021 et 3 communes ont déjà engagé des travaux de reconquête de friches.

Afin de mobiliser de nouvelles terres agricoles, la CASA a acquis une propriété de 21ha à Caussols pour réaliser une exploitation en Plantes à parfum aromatiques et médicinales et développer un centre de formation sur les métiers agricoles.

Également, des fonds de concours ont été versés pour l'acquisition de plusieurs parcelles sur les communes de Bézau-dun-les-Alpes, Gréolières et Tournettes-sur-Loup, pour un total de 5.8 hectares (14 000€, soit 30% du montant total des acquisitions).

Afin de développer une agriculture de proximité, la CASA a engagé une animation foncière sur 8 communes avec la SAFER pour la mobilisation de foncier agricole privé. 90 propriétaires ont répondu à ce jour et une négociation est engagée avec eux afin de proposer de nouveaux espaces à exploiter.

Dans le même temps **un dispositif « d'espaces-tests agricoles » a été structuré** constituant une sorte de pépinière d'entreprises agricoles qui soutiendra la première installation d'exploitants agricoles.

Les objectifs de la Loi EGALIM obligent les territoires à développer la **production et l'approvisionnement local** notamment sur des produits certifiés. La CASA a engagé en ce sens l'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial** en coordination avec les PAT existants sur les communes CASA.

Afin d'encourager l'autoproduction, des jardins écoresponsables sont créés dans les établissements scolaires et centres de loisirs du territoire : 5 nouveaux jardins en 2020 (dont 1 dans une école, 1 dans un collège, 2 en péri-scolaire et 1 au LEGTA) totalisant 26 jardins.

La CASA bénéficie d'un territoire exceptionnel, riche et varié, composé à **80% d'espaces naturels**, justifiant son engagement dans la préservation de la biodiversité et des paysages.

En matière de biodiversité et de protection des espaces naturels, la CASA a renouvelé pour la période 2020/2022 son engagement dans ses missions d'**animateur des sites Natura 2000 terrestres** qui couvrent 23 000 ha dont 80% sur la CASA.



Malgré la crise sanitaire, une vingtaine **d'études d'incidences** a été traitée pour avis et préconisations concernant des projets d'aménagement et de constructions, des projets agricoles en site classé, des brûlages dirigés...

Les tournées de sensibilisation réalisées par l'ONF pour le compte de la CASA ont été maintenues mais par contre, les balades de découverte et de sensibilisation proposées au public dans le cadre de « CASA'Nature » ont dû être réduites de deux tiers du fait de la crise sanitaire (13 réalisées sur les 35 programmées).

Attentive à la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques la CASA a présenté et débattu avec les communes les premiers éléments de définition de la future **Trame Verte et Bleue** qui sera intégrée dans le futur SCOT.

Sur le secteur de la Brague, la CASA a poursuivi en partenariat avec l'Etat et les communes les acquisitions foncières. Près d'une centaine de fonciers ont été acquis depuis le début de la démarche mobilisant plus de 25 M€ en vue de **la restauration des continuités hydrauliques et la renaturation à terme de la basse plaine de la Brague**. Une étude confiée à la Chambre d'Agriculture vise actuellement à évaluer le potentiel de redéploiement d'espaces agricoles de proximité sur l'ensemble du secteur.

Le plan-guide d'aménagement et de développement durable a été présenté aux nouvelles équipes municipales.

Depuis 2020, les compétences en matière de gestion de l'eau potable et l'assainissement ainsi que les personnels ont été transférés à la CASA.

En matière d'eau potable, la **réduction des fuites sur les réseaux, la recherche de nouvelles ressources et le maintien des débits minimum** seront les axes majeurs de l'action de la CASA dans la mise en œuvre de cette compétence nouvelle.

Pour l'assainissement, les priorités concernent la **mise en conformité des 14 stations d'épuration du territoire, la réduction des eaux parasites dans le pluvial et le développement des systèmes d'assainissement non collectifs et des contrôles associés.**

Enfin, en matière d'énergie, la CASA s'est engagée dès l'origine dans une **politique volontariste** en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques dans l'ensemble de ses



politiques sectorielles. Elle s'attache à lutter contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère au travers de deux axes principaux : la **promotion des énergies renouvelables** et la **diminution des émissions polluantes et de gaz à effet de serre**.

Le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** adopté en 2013 et élaboré avec les EPCI membres du Pôle Métropolitain « Cap'Azur » est arrivé aujourd'hui à son terme. La démarche pour un futur PCAET a été engagée en tant que volet constitutif du nouveau SCOT par la réalisation du marché pour son élaboration à partir de 2021.

La diminution des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) et le développement des énergies renouvelables sur le territoire sont promus par la nouvelle édition du **guide « Eco-construire »** et le développement de l'outil **cadastre solaire « In sun we trust »** (1500 visites sur le site sur la première année), tous deux diffusés à l'échelle du pôle métropolitain.

La **sensibilisation aux écogestes** favorisant l'économie des ressources a été assurée par l'opération « Watty à l'école », maintenue en 2020 et mobilisant 68 classes des écoles du territoire.



Zoom sur

*Soucieuse de favoriser la production d'énergies renouvelables au sein de son patrimoine bâti, **une infrastructure de panneaux photovoltaïques en toiture a été installée sur le Business Pôle CASA** afin de produire sa propre énergie qui sera auto-consommée dans les parties communes du bâtiment (gain énergétique de 50 à 60%). La mise en service sera effective au début 2021.*



Enjeu 3 : Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

La CASA s'est fortement mobilisée pour soutenir financièrement les entreprises et les emplois dans cette période de crise sanitaire à travers :

- > **Le versement d'une participation financière de 400 000€ au Fonds départemental d'urgence géré par la CCI** prenant le caractère d'avances remboursables aux entreprises entre 4 000€ et 10 000€. 215 entreprises bénéficiaires pour un montant total de prêts alloués de 1 440 000€ ;
- > **Le versement d'une participation financière de 380 000€ au fonds d'urgence régional « COVID Résistance »** géré par l'association IASA permettant l'octroi de prêt à taux zéro entre 3 000€ et 8 000€. 166 entreprises bénéficiaires pour un montant total alloué de 1 169 000€ dont 380 000€ pris en charge par la CASA ;
- > **Le dégrèvement exceptionnel des 2/3 du montant de la CFE 2020 (2 M€ dont 976 000€ pris en charge par la CASA)** (1328 entreprises concernées relevant des secteurs du tourisme, restauration, hôtellerie, sport, culture, transport aérien et événementiel) ;
- > **75 000€** issus des franchises de loyers/redevances faites aux locataires (business pôle, baux ruraux, ZAE...).

En plus de ces soutiens financiers, la CASA a poursuivi ses investissements en matière d'attractivité en maintenant sa politique économique basée sur trois piliers principaux : la technopole Sophia Antipolis, le commerce et le tourisme.

Forte du succès des 50 ans de la technopole et de l'obtention de la labellisation **3IA Côte d'Azur**, Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle, **Sophia Antipolis accueille depuis cette année la Maison de l'Intelligence Artificielle développée en partenariat avec le Conseil départemental.**



Zoom sur

La CASA poursuit l'animation de l'écosystème **sophipolitain** et la promotion de **Sophia à l'international** au travers notamment du **nouveau site internet de la Technopole** (www.sophia-antipolis.fr) opérationnel depuis cette année. Il valorise les différentes composantes du parc et s'adresse à tous les acteurs et investisseurs en recherche d'informations. Il comptabilise près de 1900 visites/mois et présente également des informations relatives à l'offre immobilière disponible pour les entreprises.



La situation sanitaire n'a pas permis la tenue des événements de promotion du territoire (Salons immobiliers MIPIM et SIMI) mais **une rencontre avec les grands investisseurs nationaux s'est tenue à l'automne permettant de valoriser les atouts de la technopole.**

Les événements « Open de l'entreprise » et « SOPH'IA Summit » ont été maintenus en distanciel sans remise en cause de l'intérêt des participants, plus nombreux que sur les événements précédents.

En partenariat avec Team Côte d'Azur, un « **WELCOME GUIDE** » a été conçu et mis en ligne à destination des entreprises désireuses de s'installer sur le territoire (www.welcometothecotedazur.com).

Plus de 10 000 m² de nouveaux immeubles tertiaires ont été livrés cette année malgré le ralentissement des opérations de constructions et environ 25 000m² de nouveaux programmes ont été autorisés en 2020 ont été autorisés permettant le maintien d'une offre immobilière attractive pour les prochaines années.

La CASA participe activement au **développement de la « Technopole du yachting » portée dans le cadre de l'opération Vauban 21 en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur.** L'évènement « Sophia Antipolis et la mer » tenu en septembre a associé de nombreuses entreprises de la filière, les équipes du Port Vauban ainsi que des laboratoires et universitaires présentant une corrélation forte dans ce domaine.



Dans le cadre du pôle métropolitain Cap'Azur, s'est opérée **la mise en réseau et l'harmonisation tarifaire des pépinières d'entreprises** (InnovaGrasse, CréaCannes, Business Pôle et Starteo) afin de proposer une offre lisible et cohérente sur l'ouest des Alpes-Maritimes.

Au titre des « Zones d'Activités Economiques », la CASA a finalisé l'aménagement d'un second accès à la ZAE de **la Sarrée au Bar-sur-Loup** qui permettra de procéder à son extension prochaine pour le développement d'une nouvelle offre foncière pour l'accueil d'entreprises.

Prenant appui sur la **stratégie d'accueil et de promotion touristique du territoire définie fin 2019** la CASA a opéré le déploiement de l'offre de service à l'échelle de l'Office de Tourisme Intercommunal. Dans un contexte particulièrement délicat pour le secteur, la CASA a édité 10 000 exemplaires du Petit Futé en langue anglaise et structuré un document de promotion des activités estivales de la station de Gréolières.

Malgré une fréquentation en forte baisse dans les transports publics des services ont été maintenus pour la navette des neiges en hiver et les navettes touristiques estivales de Biot, Golfe-Juan et Villeneuve-Loubet.

En matière d'économie de proximité **l'action d'ESIA-France Active a permis d'accompagner 12 associations sur le territoire, la consolidation de 147 emplois et la création de 41 postes** sur les neuf premiers mois de l'année.

L'attractivité du territoire passe par le **développement de l'accès aux infrastructures numériques et de téléphonie**. L'ensemble des sites publics de la CASA sont désormais reliés à la fibre optique et les débits ont été multipliés par quatre au Business Pôle et à Starteo afin de donner aux entreprises des moyens adaptés à leur développement.

Les travaux de déploiement de l'internet à Très Haut Débit (THD) se poursuivent actuellement sur le secteur nord-est de la CASA et permettront en 2021 une couverture complète du territoire.

En matière de téléphonie, une première antenne GSM a été installée à Conségudes et d'autres sont programmées à Bézaudun, Courmes et Coursegoules afin de permettre la résorption à terme des zones blanches.



Enjeu 4 : L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

La CASA a délibéré fin 2020 pour adhérer en 2021 à l'association AtmoSud, Association Agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin d'appréhender au mieux les **enjeux en matière de qualité de l'air** et de profiter de son accompagnement dans le cadre de l'élaboration à venir de son SCOT valant PCAET (intégrant le PAQA : Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air) et de son PDM. Ainsi la CASA bénéficiera de données précises de son territoire, d'une analyse fine, d'un accompagnement technique et de l'expertise d'AtmoSud dans ce domaine.

Le **Plan de protection de l'atmosphère (PPA)** des Alpes-Maritimes est en cours de révision et la CASA œuvre déjà à l'amélioration de la qualité de l'air à travers ses actions en matière de mobilité (transports collectifs, modes actifs, covoiturage et électro-mobilité), de déploiement du télétravail au sein de ses équipes (270 agents bénéficient du dispositif) et de la limitation du brûlage des déchets verts (compostage, broyage à domicile).

Dans le domaine des nuisances sonores, **la CASA a adopté de façon volontaire son nouveau Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement** qui recense les actions à mettre en œuvre par les gestionnaires pour réduire le nombre de personnes soumises à un bruit d'infrastructures au-delà des seuils réglementaires.

En matière d'**habitat**, la CASA poursuit le **développement de l'offre locative sociale** en apportant des aides financières aux bailleurs sociaux et en confortant sa politique foncière pour la réalisation de nouveaux programmes mixtes, intégrant également des logements en **accession sociale et encadrée à la propriété** et des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le développement de Logements Locatifs Intermédiaires a été important en 2020 avec 180 logements programmés.

La CASA a adhéré à la Coopérative Foncière Méditerranée œuvrant au développement d'un nouveau produit immobilier, le Bail Réel Solidaire qui garantit la pérennité sur une longue période d'un parc d'accession sociale à la propriété.

La CASA a pris l'engagement de soutenir financièrement **la réhabilitation de logements** sur l'ensemble de son territoire via des **subventions à hauteur de de 30% à destination des**



bailleurs sociaux qui rénovent les bâtiments les plus énergivores (logements classés en étiquette D, E, F et G).

Afin d'accompagner les copropriétés en difficulté, la CASA a engagé en décembre 2020 la mise en place d'un programme opérationnel de prévention des copropriétés (POPAC) pour une durée de trois ans.

Dans un souci de mobilisation du parc de logements vacants, des études sur la vacance ont été engagées sur les communes du Haut et Moyen-Pays

Enfin en matière d'hébergement spécifique, **une résidence sociale pour saisonniers et apprentis a été livrée sur la commune d'Antibes (35 appartements) et 2 pensions de familles représentant 34 logements sont actuellement en travaux** sur Antibes et Vallauris et seront livrées au premier trimestre 2021.

Dans le domaine de la cohésion sociale, la CASA poursuit ses actions pour l'**accès au droit**, la **médiation familiale**, la **prévention de la délinquance** et l'**insertion sociale et professionnelle** auprès des publics **en difficulté**.

Dans le cadre du deuxième protocole du PLIE : 737 personnes sont entrées dans le dispositif entre 2018 et 2020 (soit 98% de réalisation de l'objectif) dont 567 sont des bénéficiaires du RSA. Le taux de sortie (entrée en CDD de plus de 6 mois, CDI, formation ou création d'entreprise) est de 51.9% sur la durée de ce protocole.

La CASA maintient son soutien aux associations qui portent les chantiers d'insertion. L'activité de ces structures a été maintenue en 2020 malgré la crise bénéficiant à 193 personnes dont environ 30% ont été remis à l'emploi par ce dispositif.

L'action de la Mission Locale Antipolis a permis d'accompagner 2725 jeunes dont 223 issus du quartier prioritaire (QPV) avec des résultats positifs :

- > 802 en emploi dont 61 % en CDI et 39 % en CDD ;
- > 114 jeunes en alternance dont 9 en QPV ;
- > 202 jeunes en formation dont 9 en QPV.

Zoom sur

*Les **marchés clausés** confirment leur rôle de levier pour le retour à l'emploi avec en 2020 plus **46 876 heures d'insertion réalisées** sur l'ensemble des marchés « clausés »*



du territoire CASA (contre seulement 22 570 heures en 2016). 140 contrats de travail ont été signés en 2019 et ont bénéficié à la remise à l'emploi de 128 personnes. 51 entreprises partenaires sont actuellement engagées dans des marchés "clausés".

En termes d'accès au droit, les trois antennes de justice dispensent des informations juridiques et permettent **un accès au droit anonyme et gratuit pour tous** à plus de 10 000 personnes par an grâce à des permanences d'avocats, de la médiation familiale, des aides aux victimes, du droit au logement et à la famille. Lors de la période de confinement les antennes de justice ainsi que la plupart des partenaires qui y réalisent des permanences ont pu mettre en place des systèmes de consultations téléphoniques pour garantir ces services aux différents publics notamment au bénéfice des habitants du moyen et haut-pays depuis octobre 2020.

Le service "Parenthèse" porté par la CASA est entièrement dédié à la problématique des **violences intraconjugales et contribue à la médiation familiale**. 1400 entretiens sont réalisés chaque année avec des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. 250 situations sont suivies par an (dont environ 150 sont nouvelles chaque année). Le service "Trait d'Union", est un espace rencontre parents-enfants qui traite annuellement plus de 250 situations familiales.

Un travail est également mené contre **le harcèlement de rue et le sexisme** au quotidien avec l'opération « Touche pas à ma pote ».

Deux Maisons de Services Au Public, une à Vallauris et une itinérante, soutenues par la CASA permettent aux personnes éloignées des services publics, difficilement mobiles ou en fracture numérique, d'accéder aux différentes démarches avec les services publics. La structure itinérante a accédé au Label "Maison France services" et son périmètre a été étendu cette année à la commune de Tournettes-sur-Loup

La diffusion culturelle a été très impactée par les restrictions sanitaires et **le développement de l'accès numérique aux supports** culturels des 5 médiathèques communautaires a été accéléré pour les 30 000 abonnés du réseau via la possibilité d'inscription en ligne.

L'offre de culture à distance a été étoffée par l'intégration des services gratuits de vidéos à la demande (VOD) et d'autoformation en ligne via des plateformes à disposition des usagers ainsi que 2500 livres numériques supplémentaires empruntables en ligne.

Le parc de tablettes numériques a été renouvelé de 70 unités pour mise à disposition du public et un service de retrait de documents a été proposé afin de maintenir une offre de service physique aux abonnés.



L'accessibilité à l'offre culturelle déployée constitue un enjeu dont la CASA s'est emparée en travaillant en particulier sur le volet de l'itinérance afin d'améliorer constamment son offre, notamment auprès des publics éloignés :

- > Tournée du bibliobus dans les écoles de l'arrière-pays. Desserte, avec une périodicité mensuelle, durant le temps scolaire, des communes de Bouyon, Cipières, Gréolières, Caussols, Châteauneuf, Le Rouret, Tourettes-sur-Loup / Pont du Loup (Gourdon) et La Colle-sur-Loup.
- > acquisition d'une Ideax Box, dispositif de médiathèque itinérante en kit à vocation nomade sur le territoire permettant de lire, se connecter, apprendre, jouer, créer et destinée à étendre l'offre de lecture publique dans le Haut et Moyen Pays, ainsi que dans le quartier prioritaire de Vallauris.

Un **Contrat Territoire Lecture** a été signé en 2020 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dont l'objet principal est d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages de la culture sur le territoire.

L'activité événementielle a été réduite aux seules périodes d'ouverture des médiathèques et la tenue de manifestation dans les communes.

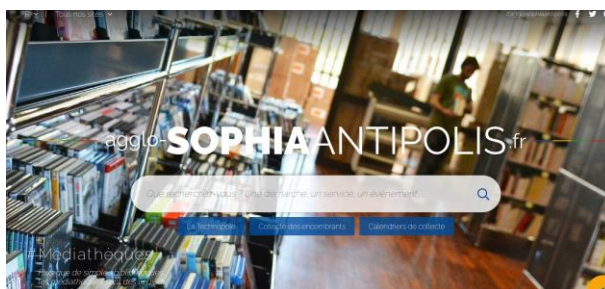
La CASA participe à la **solidarité interterritoriale** en accordant des **fonds de concours (FDC)** pour soutenir leurs projets d'investissement sur plusieurs thématiques (équipements scolaires, culturels, sportifs, petite enfance). 27 dossiers ont été votés en 2020 pour un montant de participation CASA d'1,08 M€.



Enjeu 5 : L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

La demande d'information et de participation du citoyen à la mise en œuvre des politiques publiques sur fond de transition écologique est en croissance constante. La CASA a développé sa démarche de démocratie participative en multipliant les modes de consultation s'appuyant sur les outils numériques.

En 2020, la CASA a publié son **nouveau site internet institutionnel** www.agglo-sophiaantipolis.fr, complet et ergonomique, sur les compétences et actions de la CASA. Il s'accompagne d'une lettre d'information publiée mensuellement (web et/ou papier).



Un **site internet d'information dédié à la technopole Sophia Antipolis** (www.sophia-antipolis.fr) a aussi été développé et mis en ligne à l'automne à l'attention du public, des usagers et des entrepreneurs/investisseurs intéressés par l'offre de la technopole.

L'information via les réseaux sociaux a été fortement développée en 2020 pour l'information des usagers/citoyens sur le plan de continuité d'activités des services et sur l'action au quotidien de la CASA (6000 abonnés Facebook et 2800 sur Twitter).

Ces différents outils sont complétés par des publications spécifiques promouvant toutes les actions et événements organisés par la CASA et favorisant la diffusion d'informations thématiques : guide éco-construire, éco-gestes, guide culturel, programme des médiathèques, palettes végétales...

La coopération avec le Conseil de Développement (CDD), créé en 2003, s'est consolidée avec l'adoption d'un nouveau cadre de coopération entre la CASA et le CDD définissant les nouvelles modalités de consultation et d'association de la population à la mise en œuvre des politiques publiques.



Soucieuse d'améliorer la coopération intercommunale, la CASA s'est engagée dans l'élaboration d'un pacte de gouvernance avec ses communes membres qui sera adopté en 2021.

Dans son fonctionnement, la CASA développe des **pratiques durables** en terme de fonctionnement des services, de mobilité, d'énergie, de chantier vert...

Le dispositif classique permanent de **télétravail** a été ouvert en mai 2020 à tous les agents de la CASA selon les missions et nécessité de service, après passage en Comité Technique Télétravail. Cependant, le premier confinement lié à la crise sanitaire de la Covid 19 ont accéléré le processus avec une phase exceptionnelle de mars à mai 2020 de travail à domicile et de télétravail pour les agents hors Plan de Continuité d'Activité.

Une seconde période exceptionnelle est engagée depuis novembre 2020 en adaptation au contexte sanitaire avec l'élargissement de la possibilité de télétravailler sur un certain nombre de jours selon les postes éligibles au télétravail.

La réponse aux exigences de la crise sanitaire a amené un changement important dans l'organisation. La **mise à disposition massive d'outils portables** (ordinateurs, tablettes, téléphones, accès à distance) a permis la poursuite des missions depuis le domicile des agents afin de pouvoir éviter les ruptures de continuité d'activité. Quasiment 100% des agents ont pu télétravailler depuis leur domicile (sauf si en Autorisation spéciale d'absence ou métier incompatible avec le télétravail). L'amélioration des réseaux très haut débit (70% des sites CASA sont désormais fibrés), de l'infrastructure informatique et des outils (accès au réseau à distance, équipements d'audioconférence et de visioconférence ...) ont contribué à la bonne efficience des services.

Zoom sur

***Le chantier majeur du Bus-Tram** est exécuté avec une exigence environnementale importante visant la réduction des zones imperméabilisées et la végétalisation, l'approvisionnement local en matériaux et l'utilisation de matériaux recyclés sur site pour réemploi. Les déchets de chantier sont triés et envoyés vers des filières de traitement adaptées. Cette nouvelle infrastructure intègre également des aménagements de passages à faune et la protection des zones humides. De même, l'ensemble des réseaux (eaux pluviales, usées, potable, réseaux électriques et télécoms) sont modernisés et enfouis pour une bonne intégration paysagère.*



La CASA a poursuivi la mutation de sa flotte vers des **véhicules plus propres**, que ce soit au niveau des bus et des bus-tram mais également des véhicules de collecte Envinet (norme Euro 6).

Le parc locatif de véhicules légers CASA est désormais composé à **15,4 % de véhicules électriques** alimentés par les bornes de recharge installées sur différents sites.

Sur ses propres projets, la CASA analyse systématiquement la faisabilité de produire de l'énergie ou de recourir à une solution d'énergie renouvelable. Le Business Pole a été équipé en 2020 d'une centrale de panneaux photovoltaïques en toiture qui permettra d'assurer dès 2021 plus de 50% de la consommation d'énergie des parties communes du bâtiment.

La démarche d'**optimisation et recherche permanente d'efficience** a permis le renouvellement de la **certification ISO 9001 de la direction Envinet acquise depuis plusieurs années**. Le réseau Envibus vient d'obtenir à son tour la certification **ISO 9001 pour le transport à la demande** « Icilà » et pour le Transport Scolaire.

La situation sanitaire a entraîné l'annulation de la quasi-totalité des manifestations (dont notamment le Village des Sciences et de l'Innovation) limitant les opportunités de sensibilisation directe du public. Les activités du programme **CASA Nature ont été réduites à 13 manifestations sur les 35 initialement programmées, en restreignant le nombre de participants à 10 personnes suivant les directives préfectorales**.

Zoom sur

*Le jeune public est également sensibilisé à l'environnement et au développement durable notamment grâce à l'**appel à projet Activ'ta Terre** qui rencontre toujours autant de succès auprès des établissements d'enseignement et les centres de loisirs. Il participe chaque année à la concrétisation d'une trentaine de projets et d'**actions de proximité** en faveur du développement durable et au développement d'outils de sensibilisation. Environ 3 500 enfants et jeunes bénéficient chaque année de ce dispositif.*





La CASA sensibilise aux économies d'eau et d'énergie les scolaires et leurs familles avec le programme « **Watty à l'école** » déployé auprès de 68 classes soit 1 500 élèves de CM2 chaque année.

La CASA est également très impliquée en matière de collaboration avec les territoires voisins, notamment dans le cadre du **Pôle Métropolitain « Cap Azur »** créé en 2018 et qui a engagé depuis deux ans **une coopération renforcée** pour une meilleure performance publique en matière de développement durable avec notamment des actions en matière de :

- Développement des mobilités : mise en place d'une offre tarifaire intégrée et d'une application "compagnon de mobilité, déploiement d'un maillage de transport à la demande interterritoriaux pour les personnes à mobilité réduite, promotion du vélo ;
- Développement économique : mise en réseau des pépinières d'entreprises ;
- Actions pour le climat et la qualité de l'air : la poursuite du déploiement du réseau de bornes Wiiiiz, l'élargissement de la plateforme d'accompagnement à l'installation d'énergie solaire et la publication d'un nouveau guide écoconstruire ;
- Ecoresponsabilité et valorisation des déchets : mise en réseau des déchèteries, opération "zéro déchets" et développement du compostage ;
- En matière culturelle et sociale : développement de l'application Cap Azur Culture.

Enfin, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la CASA, des plans d'actions ont été définis en 2020 pour une durée de 3 ans et sont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021 sur les 5 thématiques suivantes :

- Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes ;
- Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Veiller au respect de l'égalité pour les avancements de grade et les promotions internes ;
- Réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA.



Conclusion

Le rapport développement durable 2020 représente le neuvième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Ce travail, ayant pour vocation de nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires, met en lumière les **nombreuses actions exemplaires** mises en œuvre par la CASA en matière de développement durable durant une année difficile et inédite.

En mettant en œuvre son Programme de Développement Durable jusqu'en 2024, la CASA poursuit une dynamique positive et répond aux axes de progrès qui ont été mis en avant dans les précédents Rapports annuels sur le Développement Durable. Cette démarche permet de structurer l'action quotidienne de la CASA en affinant la coordination entre ses politiques sectorielles, de consolider sa démarche d'évaluation et d'amélioration continue, et d'engager de nouveaux axes de travail avec pour objectif d'**instiller le développement durable au cœur de son fonctionnement et de sa politique territoriale**.